

Position du mouvement syndical sur le Financement du développement (FfD)

Financement du développement, OMD et inégalité

Le programme de financement du développement est un important point de référence pour les discussions sur le financement du développement et ouvre un espace unique permettant aux gouvernements et, en particulier, aux gouvernements du Sud, de débattre d'importantes questions concernant les échanges commerciaux et les investissements directs à l'étranger et de discuter d'enjeux systémiques tels que l'architecture financière internationale et la réglementation de la finance. Ces questions économiques mondiales étaient absentes du cadre général d'origine des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et demeurent parcellaires dans le cadre proposé pour les Objectifs de développement durable (ODD).

Les OMD ont pu mobiliser la communauté internationale autour de buts et d'objectifs acceptés sans vraiment prendre en considération le cadre politique nécessaire pour remédier aux causes structurelles de la pauvreté. Entre le début des années 1990 et le milieu des années 2000, l'économie a connu une croissance considérable, en particulier dans les pays émergents et en développement, mais les effets positifs de cette période expansionniste n'ont pas été répartis de manière homogène. L'inégalité des salaires explique en grande partie cette inégalité de revenu et il est frappant de constater qu'entre 1990 et 2008 la répartition des revenus s'est opérée loin du monde du travail, malgré une hausse des taux d'emploi à l'échelle mondiale. En revanche, **la part de bénéfices du revenu national a augmenté pratiquement partout.**

Travail décent et rôle de l'État dans le développement

Les syndicats affirment que l'approche fondée sur les droits humains constitue le socle de nos objectifs de développement. Cela signifie que le partage de la prospérité génère du travail décent et des moyens de subsistance durables pour tous et que les principes et les conventions internationalement approuvés sont respectés et soutenus partout, pour tout le monde. La nouvelle dynamique de relance de l'économie mondiale vise à adopter un paradigme alternatif qui promeut une juste répartition des richesses et des ressources, lutte contre l'inégalité croissante et reconnaît l'importance du travail décent comme mécanisme générateur d'emplois, de protection sociale, de dialogue social et de droits au travail.

Il est essentiel de créer de l'espace politique et de valoriser l'appropriation démocratique des pays en développement pour faire contrepoids aux actuels flux mondiaux en matière de commerce, de finance et d'investissement, et pour entreprendre lorsque nécessaire des actions contra-cycliques. Il faut soutenir les États démocratiques en tant qu'acteurs du développement et les considérer comme des partenaires légitimes et responsables qui agissent pour l'innovation, préparent le terrain pour le travail décent au moyen de politiques de l'emploi et du marché du travail appropriées, instaurent des politiques fiscales axées sur l'équité, orientent les investissements vers des secteurs durables et appliquent des politiques de redistribution efficaces pour atteindre une croissance inclusive.

Priorités des syndicats concernant le financement du développement

Inégalité, secteur public et mobilisation des ressources nationales

- **La fourniture universelle des services publics** est l'un des piliers du développement.
- Il est important d'établir ou de renforcer les **régimes d'imposition progressifs**, d'améliorer et de revoir à la hausse l'ambition de la coopération intergouvernementale afin de lutter contre la fraude fiscale et les pratiques d'évasion fiscale auxquelles recourent les entreprises multinationales.
- Il faudrait rendre public le **cadre fiscal de déclaration pays par pays** pour les entreprises multinationales.
- Les pays devraient respecter véritablement la norme du **Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales**.
- Le **Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale des Nations Unies** mériterait d'être transformé en un nouvel organe intergouvernemental.
- La **transition vers l'économie formelle** contribuera largement à stabiliser les revenus et l'imposition (répartition), si elle repose sur une mise en œuvre cohérente de l'agenda du travail décent basé sur les droits.
- Il serait utile d'adopter le **salaires minimum et d'autres mesures budgétaires du marché du travail appropriées et justes**.

(continue derrière)

IDE, finance privée internationale, commerce, responsabilité et travail décent

- **Les institutions financières privées devraient rendre des comptes**, garantir la transparence tout au long des chaînes d'investissements et intégrer pleinement à leur politique d'investissement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance internationalement reconnus.
- **Il est important d'assurer un partage juste et transparent des risques et des avantages**, dès lors que de l'argent public est utilisé pour obtenir des financements privés.
- **Il faut élaborer des stratégies d'inclusion financière et de protection financière des consommateurs**, et limiter autant que possible les frais sur les **sommes d'argent envoyées par les travailleurs migrants** dans leur pays d'origine.
- La création d'emplois au moyen de l'investissement privé et de l'investissement direct à l'étranger doit respecter toutes les dimensions du programme de travail décent.
- Il convient de renforcer la coopération internationale pour éviter une **concurrence fiscale** mutuellement destructrice entre les pays et les « pratiques fiscales dommageables ».
- Les gouvernements devraient protéger le droit des citoyens de bénéficier de **services publics universels et abordables**, investir dans les capacités du secteur public et **garantir un juste partage des risques et des avantages** dès lors que de l'argent public est utilisé pour obtenir des financements privés (à long terme).

Offrir une coopération au développement efficace et innovante

- **Il faudrait consacrer 0,7% de produit intérieur brut total à l'aide publique au développement (APD) et allouer un soutien de 0,15-0,2% aux pays les moins avancés**, par le biais d'engagements obligatoires limités dans le temps.
- Il est nécessaire de faire progresser plus rapidement **les engagements en faveur de l'efficacité de l'aide**.
- Les **cadres d'efficacité de l'aide** devraient être mis en œuvre au moyen du **cadre légitime des Nations Unies**.
- L'APD doit **privilégier la réduction de la pauvreté, être déliée, et s'intéresser aux domaines essentiels du développement durable**.
- Les cadres de politique publique devraient **lutter contre les risques liés aux nouvelles modalités de l'aide**.
- La réglementation efficace du système financier et la mise en place d'une taxe mondiale sur les transactions financières (TTF) sont des conditions préalables pour renforcer l'impact de la finance publique internationale sur le développement durable.

Commerce, croissance et économie moderne

- Les entreprises multinationales ont la responsabilité de garantir le respect des normes fondamentales du travail, en particulier les droits des femmes et l'intégrité de l'environnement, dans leurs **chaînes d'approvisionnement**.
- Il faudrait élaborer des **instruments juridiquement contraignants** pour obliger les multinationales à rendre des comptes en cas de défaillances dans leurs chaînes d'approvisionnement.
- La série de négociations en cours à l'OMC et le programme de travail de l'après-Bali doivent mener à bien la mission du **Programme de Doha pour le développement**.
- **Les pays en développement devraient bénéficier d'un vaste espace politique** dans tous les accords commerciaux, y compris au niveau multilatéral.
- Les entreprises nationales et les personnes qui y travaillent devraient avoir droit à **une juste part des bénéfices issus du commerce, et les politiques commerciales nationales devraient être renforcées** et protégées.
- Les pays en développement ne doivent pas être liés par des accords commerciaux ou d'aide conçus pour satisfaire les besoins des pays développés.

Technologie et innovation au service du développement durable

- Le programme de FfD devra prendre des mesures visant à promouvoir, faciliter et financer l'accès, la conception, le transfert et la diffusion des technologies respectueuses de l'environnement, ainsi que le savoir-faire qui s'y rapporte, pour les pays en développement, à des conditions préférentielles, comme convenu d'un commun accord (Rio+20).

Dettes extérieures

- Les engagements pris à Monterrey et à Doha pour définir un mécanisme légitime international de restructuration de la dette doivent être mis en œuvre en s'appuyant sur la récente résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur cette question.

Un système mondial qui œuvre pour la justice sociale

- Il faudrait définir une nouvelle architecture économique mondiale inclusive et créer, pour l'accompagner, un Conseil de sécurité économique et sociale des Nations Unies.
- La réforme structurelle des systèmes financiers et commerciaux internationaux doit englober en totalité les droits humains fondamentaux, les normes fondamentales du travail, le travail décent et les mécanismes qui en assurent le respect.

Version complète disponible ici : <http://www.ituc-csi.org/fpd3-point-de-vue-syndical>